

ORDONNANCE DE POLICE

INTERDICTION DE STATIONNER RUE SUR LES FOSSES, COO.

Le Collège communal,

- Attendu que la voirie est régulièrement empruntée par des touristes qui y stationnent leur véhicule, rendant par la même l'accès aux habitations riveraines très difficile;
- Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures transitoires de circulation ;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,
- Vu la Loi Communale,
- Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,
- A l'unanimité,

ARRÊTE :

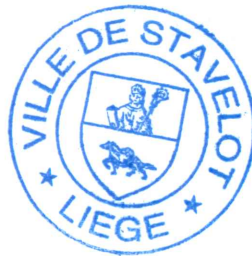
- Article 1. A partir du 22 juin 2020, le stationnement sera interdit rue « Sur les Fosses » sur une longueur de 100 mètres depuis le carrefour avec la rue Petit Coo.
- Article 2. Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.
- Article 3. Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police, et aux Services Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 22.06.2020.

Le Directeur général,

J. REMY-PAQUAY.

PAR LE COLLEGE :



Le Bourgmestre,

Th. DE BOURNONVILLE.